

Allocations familiales—Loi

Le versement mensuel des allocations familiales atténuerait également les problèmes budgétaires des prestataires qui reçoivent le crédit d'impôt sous la forme d'un seul paiement annuel. Il est probable que les chèques mensuels d'allocations familiales serviraient plus couramment à répondre aux besoins ordinaires de l'enfant qu'un paiement forfaitaire. Nous avons tous vécu l'expérience d'attendre le remboursement de l'impôt sur le revenu. On l'attend d'abord en avril, puis en mai, puis en juin et enfin certains chèques n'arrivent qu'en septembre ou en octobre. Quand le chèque arrive enfin, il a déjà été dépensé, parfois pour l'achat d'un article très coûteux, tandis que si cette somme était ajoutée au chèque d'allocation familiale à chaque mois, elle serait dépensée à la fin de ce mois pour acheter un petit supplément de nourriture ou de menus articles destinés à l'enfant auxquels on consacre si souvent les chèques d'allocations familiales.

Le versement universel des allocations familiales accompagné d'un système de recouvrement de l'impôt permettrait d'adapter les prestations nettes instantanément à tout changement du revenu familial. La déclaration générale d'impôt sur le revenu est remplie automatiquement de toute façon, et le rajustement serait fait annuellement. Par contre, les paiements qui sont faits par le truchement du crédit d'impôt-enfant ne suivent que très lentement les changements du revenu familial. Par exemple, une famille à revenu élevé qui a perdu un salaire en janvier 1982 devra attendre jusqu'en avril 1983, c'est-à-dire 15 mois, pour recevoir un crédit d'impôt-enfant calculé sur la base de son revenu réduit.

Dans le système proposé, le recouvrement fiscal relatif aux allocations familiales serait fait par déduction à la source, avec rajustement annuel au moment où le contribuable remplit sa déclaration d'impôt. Le taux de recouvrement dépendrait des revenus nets combinés des deux parents. Depuis l'instauration des allocations familiales jusqu'en 1946, l'impôt sur le revenu permettait de recouvrer une part croissante des allocations versées aux familles à revenu élevé pour éviter de faire double emploi avec les déductions pour les enfants.

Le système proposé ferait passer le total brut des allocations familiales de 2.2 milliards de dollars aujourd'hui à 5.4 milliards. En plus de cette augmentation de 3.2 milliards, le gouvernement fédéral perdrait environ 400 millions, puisque les allocations ne seraient plus directement imposables. Par contre, en faisant disparaître l'exemption pour les enfants, le gouvernement gagnerait 900 millions. De plus, il récupérerait 1.2 milliard en supprimant le crédit d'impôt-enfant et 2 milliards grâce au recouvrement fiscal relatif aux allocations familiales. On suppose ici que le taux de recouvrement moyen serait d'environ 37 p. 100.

Ainsi, les contribuables économiseraient 500 millions de dollars, qu'ils ont du mal à payer aujourd'hui, et seraient débarrassés des nombreux fonctionnaires superflus qui les empêchent de bénéficier directement de leurs impôts. On pourrait même économiser jusqu'à 1 milliard de plus par année en réduisant les augmentations des allocations familiales ou en augmentant le taux de recouvrement fiscal.

Le 500 millions permettraient donc de verser des allocations d'environ \$800 par an, et je pense que c'est une somme fort raisonnable, puisqu'elle correspond aux \$800 par jour que M. Donald Macdonald doit recevoir. J'aime bien cette analogie,

\$800 par jour et \$800 par an. Ce serait un bon symbole pour ce genre de projet de loi ou de mesure.

En fait, les provinces retireraient près de 180 millions de dollars de l'abolition du crédit d'impôt-enfants et du...

Le président suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Je suis désolé d'interrompre le député. Peut-être désire-t-il obtenir le consentement unanime de la Chambre pour poursuivre son intervention, car le temps qui lui est imparti a expiré. Y a-t-il consentement unanime pour que le député poursuive ses observations?

Des voix: D'accord.

M. Wenman: Je serai bref, par respect pour les députés qui m'ont donné leur consentement unanime. Je tiens simplement à dire que la proposition que j'ai présentée aujourd'hui est très constructive. Je ne critique pas vraiment le gouvernement. Ce que j'essaie de dire, c'est qu'il y a d'autres réponses, et que ces réponses ont été apportées par le parti conservateur. Elles ont maintenant été reprises par les néo-démocrates qui, en apparence, les approuvent ainsi qu'une autre idée que nous avons présentée. Si nous pouvons faire accepter cette idée constructive par nos vis-à-vis, les enfants et les familles du Canada pourront alors peut-être en tirer profit. C'est justement ce que j'essaie de faire aujourd'hui.

Comme je l'ai dit précédemment, le système de collecte de l'information pour la Chambre des communes est excellent. A titre de députés, nous tirons de la radio, de la télévision et des journaux, une foule de renseignements. L'article que j'ai en main est tiré du *Financial Post*, journal que je félicite de s'être adressé à M. Kesselman, dont il a obtenu cette proposition; et je suis heureux que des députés nous ne l'aient transmise. Maintenant que nous avons établi la communication, le message sera-t-il entendu?

Cette mesure ne répond pas, du moins pas entièrement, à la question de la protection de la sécurité économique des enfants. On aurait pu prévoir d'autres rajustements équitables au crédit d'impôt-enfants ou à l'exemption d'impôt pour enfants. Voilà qui aurait pu être un objectif important de cet amendement. Le projet de loi dont nous sommes saisis est tout à fait inique et a placé des milliers de familles canadiennes dans une situation critique. Tous nos vis-à-vis nous ont dit qu'ils recevaient à leur bureau des familles qui ne pouvaient faire face à la récession et qu'ils étaient témoins d'abus envers les enfants attribuables à l'insécurité économique. Ces enfants-là sont les victimes les plus innocentes de la récession et, surtout par les temps qui courent, nous devons les protéger et les aider. Ceux qui sont plus âgés et plus forts n'éprouvent pas les mêmes difficultés, mais nous devons accorder la priorité aux enfants qui sont incapables de comprendre. Le gouvernement n'a pas le droit d'agir ainsi à l'endroit de ces enfants-là, les plus pauvres parmi les pauvres.

Notre amendement assouplira le projet de loi et nous permettra de créer un nouveau comité pour examiner non seulement le fait que les enfants sont les victimes innocentes de la récession causée par le gouvernement, mais aussi comment on peut les aider à grandir et à développer leur personnalité, eux qui constituent notre plus précieuse ressource pour l'avenir.

M. Evans: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au député. D'après mes calculs, l'allocation familiale mensuelle diminuera de \$1.50 par enfant, si la Chambre adopte le projet de loi dont elle est saisie. La proposition du député